

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

(1^{re} SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 22 décembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE

1. **Ouverture de la session extraordinaire de 1994-1995** (p. 9563).
2. **Nouveau contrat pour l'école.** - Suite de la discussion d'un projet de loi de programmation (p. 9563).
M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. **Dépôt de projets de loi** (p. 9567).
4. **Dépôt de rapports** (p. 9568).
5. **Dépôt de rapports d'information** (p. 9568).
6. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 9568).
7. **Ordre du jour** (p. 9568).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à zéro heure dix.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

M. le président. En application de l'article 29 de la Constitution, je déclare ouverte la session extraordinaire.

Je rappelle que, cet après-midi, il a été donné connaissance à l'Assemblée du décret de M. le président de la République portant convocation du Parlement en session extraordinaire à compter du jeudi 22 décembre 1994.

En conséquence, je constate, en même temps, la clôture de la première session ordinaire et l'ouverture de la session extraordinaire de 1994-1995.

J'ouvre donc une nouvelle séance pour poursuivre la discussion du projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école ».

2

NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Suite de la discussion d'un projet de loi de programmation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école » (n^{os} 1773, 1822).

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, avant que vous ne leviez la séance, je souhaite répondre aux différents orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale.

M. Urbaniak a présenté plusieurs remarques que je reprendrai rapidement.

La première, et la plus importante, portait sur la réforme des programmes scolaires. Je confirme à la représentation nationale que les programmes de l'enseignement primaire ont été soumis à la réflexion de l'ensemble des enseignants. Nous avons reçu de très nombreuses réponses argumentées de la part tant des enseignants pris individuellement que de leurs organisations. Ainsi, nous pourrions publier dans les semaines qui viennent l'état définitif de ces programmes.

Je confirme que nous adopterons la même démarche de concertation pour les programmes du collège et, ultérieurement, pour ceux du lycée.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut alléger les programmes pour les recentrer sur l'essentiel et pour mieux les approfondir.

M. Urbaniak s'est déclaré surpris de la part accordée au quantitatif dans ce texte. Précisément, ce texte a pour objet le quantitatif. Le qualitatif a été abordé dans l'ensemble des mesures du contrat pour l'école. Il ne faut donc pas s'en étonner ; au contraire, on doit s'en féliciter.

Il a souhaité que soit revue la formation continue du premier degré. Je suis de son avis. J'ai souvent dit qu'elle devrait en effet être envisagée différemment, de manière mieux adaptée à ce que les enseignants souhaitent. C'est vrai pour le premier degré, c'est encore plus vrai, à mes yeux, pour le second degré.

Enfin, comme lui, je souhaite que la confiance qui est née à l'occasion du contrat pour l'école, entre les acteurs du système éducatif et ceux qui en ont la charge de gouverner, ne soit pas rompue. J'ai mis en place des groupes de suivi qui, ouverts à tous, permettront d'exercer précisément un contrôle de l'application des mesures et de répondre aux inquiétudes légitimes lorsqu'un plan de cette ampleur est annoncé.

M. Lequiller est intervenu sur plusieurs points ; je reviendrai sur les principaux après l'avoir remercié de ses propos chaleureux.

S'agissant de la fixation à 25 de l'effectif des maternelles dans les zones d'éducation prioritaires, nous avons décidé de cibler les actions sur les zones et les groupes d'élèves qui ont les plus grands besoins. A l'exception des zones d'éducation prioritaires, partout ailleurs l'ouverture des maternelles à deux ans a été controversée. Selon de nombreux rapports il n'y a pas de différences pour la scolarité ultérieure de la plupart des élèves entre ceux qui sont allés en maternelle à deux ans et ceux qui y sont allés à trois ans, sauf dans un cas où il y a à peu près unanimité : le niveau en français du milieu familial d'origine est trop faible. Dans ce cas, la scolarisation précoce à deux ans est recommandée et très utile. C'est la raison pour laquelle nous avons ciblé cette action sur les classes maternelles dans les zones d'éducation prioritaires en précisant que nous allions tout faire dans ce plan pour que ces classes maternelles redescendent à vingt-cinq élèves en moyenne. Cette mesure mobilisera entre 1 500 et 1 800 postes qui seront créés dans les années qui viennent ; 600 le sont dès cette année, comme certains orateurs l'ont noté.

L'Institut des hautes études de l'éducation nationale ne figure pas explicitement dans le texte, a noté M. Lequiller. Je lui confirme que nous le mettons pourtant en place cette année.

L'initiation quotidienne aux langues vivantes dans le primaire n'entraînera pas de dépenses supplémentaires puisque des programmes audiovisuels, dont nous avons lancé la réalisation, seront offerts à chaque classe.

M. Lequiller a souhaité que des éléments d'information soient apportés tous les ans sur la bonne exécution de la loi de programmation. Je suis plus exigeant que lui puisque les groupes de suivi - auxquels je l'invite à participer - donneront plus fréquemment des informations sur cette exécution.

Il m'a ensuite interrogé - et plusieurs orateurs l'ont fait après lui - sur les classes de quatrième et de troisième technologiques. Bien qu'elles ne correspondent pas exactement à la réforme des cycles, il n'est pas question pour moi de remettre en cause ces classes qui, à mon avis, rendent des services qu'aucune autre structure ne peut rendre pour l'instant.

M. Carpentier a repris un certain nombre de points qui avaient été abordés par M. Hermier. Je ne reviendrai que sur les principaux.

Il a prétendu que la mesure annoncée d'une infirmière par établissement de plus de 500 élèves ne serait pas suivie d'effets. Je tiens à le rassurer. Je confirme la décision de doter tous les établissements de plus de 500 élèves d'une infirmière. Ce sera fait. J'ai créé 100 postes d'infirmières supplémentaires cette année. J'ai lu ici ou là que cette décision avait été abandonnée. Je ne sais pas d'où vient cette information ; en tout cas, elle ne vient pas de moi.

Je viens de répondre sur l'accueil des enfants de deux ans.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre sur l'absence de création de postes dans le premier degré. Je répète que la baisse démographique très importante - 300 000 élèves dans les dix années qui viennent - nous permettra d'améliorer considérablement l'encadrement des classes.

Selon M. Dray, il y a un problème des rythmes scolaires. Je lui donne raison. Je suis absolument décidé à faire en sorte que ce problème soit rapidement traité.

Il considère comme une panacée le fait de regrouper les cours le matin et de dégager l'après-midi pour les autres activités. C'est une idée que j'ai eue aussi : lorsque je l'ai proposée aux organisations d'enseignants elles ont opposé un refus, pour deux raisons que je soumetts à la réflexion de la représentation nationale.

La première est technique. Les équipements, en particulier sportifs, qui sont à la disposition des collèges et des lycées sont utilisés à temps plein. S'ils n'étaient utilisés que la moitié du temps, c'est-à-dire uniquement l'après-midi, il faudrait en doubler la surface. Le nombre des gymnases et des stades se trouverait insuffisant. Cette considération est juste. Je suis cependant prêt à passer outre pour tous les établissements qui voudraient expérimenter ce nouvel emploi du temps ; M. Guyard et M. Glavany, en particulier, ont indiqué qu'ils le faisaient déjà dans leur commune.

Deuxième raison de l'opposition des organisations syndicales : elles craignent que les matières, du seul fait d'être enseignées l'après-midi, ne soient désormais considérées comme secondaires. Selon elles, les disciplines artistiques, les disciplines d'éveil, aussi bien l'éducation physique ne peuvent pas être considérées comme moins importantes. Je crois que leurs craintes sont vaines ; en tout cas, je ne les partage pas, mais je n'ai pas voulu imposer de manière autoritaire cette nouvelle organisation. Je suggère qu'on avance dans ce domaine par expérimentation, afin de calmer les appréhensions qui pourraient s'exprimer ici ou là.

Je suis en profond désaccord avec vous, monsieur Dray, quand vous dites qu'il faut répondre d'abord aux intérêts des jeunes, semblant marquer ainsi que ce contrat pour l'école ne répond qu'aux intérêts des parents d'élèves ou des enseignants. C'est une vision des choses un peu simpliste. Je ne crois pas que les demandes des enseignants soient en contradiction avec les intérêts des jeunes. Je suis convaincu qu'il est impossible de réformer l'éducation nationale en opposant les jeunes aux enseignants comme d'autres essaient d'opposer les parents d'élèves aux

enseignants. De l'expérience courte qui est la mienne - après tout on vit avec son expérience - je conclus au contraire que les enseignants sont très soucieux des intérêts de leurs élèves ; c'est leur mission et c'est leur vie. Je ne crois pas qu'on puisse les soupçonner d'avoir des intérêts opposés à ceux de leurs élèves. En tout cas, ce n'est pas mon point de vue.

Je vous ai répondu sur le financement.

Permettez-moi d'ajouter un mot au sujet de la médecine scolaire. Je partage votre sentiment : la médecine scolaire marche mal ; il faudrait inventer un autre système, mais, pour l'instant, c'est au-dessus de mes moyens budgétaires. Je me suis cependant efforcé de rompre avec les habitudes de tous mes prédécesseurs, qui consistaient à supprimer chaque année des postes d'infirmière. Je suis le premier ministre de l'éducation nationale qui a non seulement stoppé cette dérive, mais recréé plus de cent postes d'infirmière, cinquante postes d'assistante sociale et des postes de médecin scolaire. C'est assez peu de chose, me direz-vous, mais c'est une rupture tellement nette avec ce que mes prédécesseurs faisaient qu'il serait injuste de reprocher l'insuffisance des effectifs à l'actuel gouvernement.

Je suis donc d'accord pour étudier le problème de la médecine scolaire. J'ai même exprimé des idées sur le sujet. Par exemple, des étudiants en médecine - un orateur l'a dit à la tribune pour les DOM-TOM - pourraient être associés à la médecine scolaire : comme ils font des stages d'externat dans les hôpitaux, pourquoi n'en feraient-ils pas dans la médecine scolaire ? Cela me paraît une très bonne solution dans la mesure où les élèves seraient en contact avec des jeunes étudiants plus proches de leur âge, qui pourraient les écouter et les encadrer. Le ministre délégué à la santé a bien voulu être de mon avis pour lancer des expériences sur ce sujet.

M. Jean-Claude Lenoir. C'est une bonne idée !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai répondu à Mme Aurillac à propos de l'initiation aux langues vivantes.

Elle a estimé que l'enseignement technique et professionnel doit être une priorité en liaison avec les collectivités locales. Je partage son point de vue. J'ai eu l'occasion de dire devant l'Assemblée nationale et devant le Sénat que, avant les échéances politiques qui nous attendent, j'avais l'intention de présenter des propositions sur trois sujets.

Le premier concerne le statut, la situation et les responsabilités des chefs d'établissement, de manière que ces responsabilités ne pèsent pas indûment sur leurs épaules. Je présenterai ces propositions au mois de janvier.

M. Yvon Bonnot. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai ensuite l'intention de faire des propositions sur la sécurité et la violence dans les établissements scolaires. Je parle non pas de la sécurité physique - j'y reviendrai en répondant à M. Schliéret -, mais du climat d'insécurité, de violence, de racket, d'agression contre certains enseignants, qui règne dans les collèges et les lycées les plus sensibles. Je considère qu'il serait indigne que nous n'apportions pas de réponse précise sur ce point. De nombreux enseignants sont désespérés et ce sont les élèves les plus fragiles qui en pâtissent ; ce sont eux les victimes des rackets, des menaces. Je ferai une série de propositions sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

Troisième sujet, pour lequel les réponses générales que nous apportons ne sont pas satisfaisantes : la place de l'enseignement technique et professionnel dans notre sys-

tème éducatif. Je ferai des propositions précises afin que les élèves qui le souhaitent puissent, en plus grand nombre, trouver leur voie dans cet enseignement.

Monsieur Sarre, vous avez regretté que cette loi n'ait que six articles. Je regrette de devoir rappeler que la loi doit porter sur le domaine législatif, alors que, dans leur immense majorité, les 158 mesures envisagées dans le contrat pour l'école sont d'ordre réglementaire. Voulez-vous que nous présentions un texte de loi pour refondre les programmes? Voulez-vous que nous présentions un texte de loi pour mettre en place des études dirigées? Voulez-vous que nous présentions un texte de loi pour organiser une initiation précoce aux langues vivantes?

C'est d'ailleurs par un abus de la procédure parlementaire que de nombreux amendements reprenant les propositions du contrat pour l'école seront présentés à l'Assemblée, car ces propositions ne sont pas d'ordre législatif. Au demeurant, ce n'est pas sans amusement que je vois les mêmes qui, à cette tribune, au mois de juin, critiquaient le camaïeu, le patchwork, - je ne sais plus quelle dénomination avait été donnée au contrat pour l'école - reprendre soigneusement, l'une après l'autre, chacune des mesures de ce contrat pour l'insérer dans la loi!

M. Jean Glavany. Pas du tout!

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est un sujet d'amusement de plus dans une discussion qui en comporte quelques-uns!

Monsieur Sarre, il n'y a que six articles parce que seules quelques mesures du contrat pour l'école relèvent du domaine législatif. J'avais d'ailleurs indiqué, dès le mois de juin, que, à mon avis, l'organisation du collège en cycles, l'organisation des établissements en réseaux, les contrats d'association à l'école étaient les seules mesures qui étaient d'ordre législatif.

Vous croyez, monsieur Sarre, selon votre lecture du texte, que je souhaite une orientation précoce. Je vous rassure : c'est exactement le contraire. Si je ne me suis pas exprimé vingt fois sur ce sujet devant la représentation nationale depuis que je suis ministre, je ne me suis jamais exprimé!

Je suis un adversaire farouche de l'orientation précoce. Je l'ai dit d'ailleurs dans mon propos liminaire, aujourd'hui même à cette tribune. L'orientation précoce est toujours sociale. En revanche, je suis favorable à une formation à l'orientation des élèves. Ce n'est pas du tout la même chose. Je pense qu'il est bon que les élèves entendent parler très tôt des voies de formation qui leur seront offertes, qu'on les familiarise avec ce qui leur apparaît souvent comme une jungle. Quelles différences entre la voie générale, la voie technologique, la voie professionnelle? Où les unes et les autres vont les conduire? Qu'ils aient une formation aux métiers, qu'ils entendent parler et qu'il aient une idée de la manière dont on peut y accéder.

Il ne s'agit pas d'une orientation autoritaire. Nous voulons apprendre à chacun à ne plus être passif, mais à définir un projet personnel. Vous voyez donc que vos craintes sont vaines, et comme moi, vous souhaiterez que l'école forme mieux à l'orientation.

J'ai déjà répondu sur les chefs d'établissement.

Monsieur Schléret, je vous remercie du travail remarquable que vous avez fait à la tête de la commission sur la sécurité des établissements scolaires. Je rappelle à l'Assemblée que, conformément à ce qui est prévu par le contrat pour l'école, nous avons créé, officiellement,

l'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires. Je ne serais pas étonné que vous ayez une responsabilité éminente à y assumer.

Vous vous demandiez si la formation initiale en langues vivantes était suffisante. Naturellement, nous ne pouvons pas transformer d'un coup de baguette magique tous les enseignants français du premier degré en professeurs de langues. Nous avons conçu des programmes audiovisuels pour que l'initiation puisse être menée à son terme même si les enseignants n'ont pas une compétence éminente dans la langue à laquelle seront initiés les élèves, dans leur classe. Quant aux crédits pour la réalisation de ces programmes, sont-ils suffisants? Oui, ils ont été inscrits; vous les trouverez dans les documents qui vous ont été offerts.

Vous insistez sur l'éducation civique. Vous savez que nous avons fait ce choix très important et nous allons faire en sorte que l'éducation civique entre désormais dans les programmes de toutes les classes de tous les niveaux du système éducatif et, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire - c'est une nouveauté radicale - dans les programmes de toutes les disciplines offertes au collège et au lycée. Je défends, en effet, l'idée qu'il n'y a pas de professeurs d'éducation civique spécialisés, que tous les enseignants doivent se considérer comme tels...

M. Jean Glavany. Je suis tout à fait d'accord!

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et qu'on peut envisager aussi l'éducation civique en mathématiques ou en biologie! Il convient, bien sûr, qu'une discipline transmette l'information sur les institutions, c'est le rôle de l'histoire et de la géographie. Mais tout enseignant, je le répète, doit être regardé, et se regarder, comme un professeur d'éducation civique. C'est pourquoi ces éléments entreront dans les programmes de toutes les disciplines de l'enseignement secondaire, quelles qu'elles soient.

Vous avez souhaité un bilan de l'expérimentation des collèges. Dès que nous arriverons à la fin de l'année, et avant la généralisation, je le ferai tenir à tous les membres de la représentation nationale, c'est la moindre des choses.

M. Turinay a souhaité des mesures spécifiques pour l'académie des Antilles et de la Guyane. Le texte ne contient pas de dispositions particulières pour des zones données. Cela dit, il est évident qu'il faudra envisager en détail des mesures pour ces départements. Il a suggéré - et cette suggestion que je trouve intéressante se rapproche de l'idée que j'évoquais pour la santé scolaire - que des étudiants en médecine qui recherchaient une spécialisation en médecine tropicale soient nommés dans cette académie pour y effectuer une sorte de service civil. C'est une très bonne idée que j'essaierai de soumettre à mon collègue, ministre de la défense. M. Turinay a souhaité également que l'on ne mette pas à la charge des collectivités locales trop de dépenses liées au contrat pour l'école. Mais il y en a très peu. La seule, et elle est extrêmement légère, est l'équipement l'année prochaine des classes à partir du cours élémentaire en matériel de lecture audiovisuelle des documents que nous allons réaliser et mettre à la disposition de toutes les classes de France.

Je remercie M. Perrut de ses propos chaleureux. Il s'est demandé pourquoi on n'utilisait pas les compétences des hommes et des femmes qui travaillent en entreprise pour former et orienter les élèves. Je partage son avis et on me pardonnera de me répéter sur un sujet qui relève de la même philosophie que celle des contrats d'association à l'école. Il est difficile de trouver des stages en entreprise pour les élèves, faute de pouvoir leur assurer un encadrement. Mais n'y a-t-il pas quelque incohérence, dans le

même temps où l'on fait ce constat, à mettre délibérément en préretraite des hommes ou des femmes, encore jeunes, expérimentés, connaissant parfaitement l'entreprise et tout à fait aptes à assurer cet encadrement ? C'est un gâchis humain considérable. La nation dans son ensemble se révèle incapable de gérer harmonieusement ses ressources humaines. Nous devons essayer de corriger ce gâchis. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai d'examiner des dispositions concernant les chômeurs.

Beaucoup d'entre vous - mais vous avez été le premier, monsieur Perrut - m'ont interrogé sur le rôle des psychologues scolaires. Sur ce sujet, ma réflexion n'a pas encore abouti et je vous en indique les limites. Les psychologues scolaires, qui sont pour l'instant des enseignants au même titre que les autres, souhaitent un statut particulier. Sur le principe, je ne suis pas hostile à ce que nous nous dirions dans cette voie, mais à condition - et je veux le vérifier - que cela n'entraîne pas un déséquilibre du point de vue tant du salaire que de l'évolution de carrière, au détriment des enseignants, qui le vivraient mal - et ils auraient raison.

Mme Rignault a de bonnes raisons d'intervenir souvent à la tribune de l'Assemblée sur ce problème des psychologues scolaires. (*Sourires.*) Elle a appelé aussi mon attention sur les problèmes d'encadrement des handicapés. Je lui rappelle que, dans le texte du contrat pour l'école, il est indiqué que cela serait pris en compte dans la charge de travail des enseignants et que l'on s'efforcera de composer les classes de façon que les handicapés ne soient pas abandonnés et que les enseignants puissent s'en occuper plus particulièrement, comme ils doivent le faire. Les handicapés seront pris en compte dans la définition du maximum d'élèves autorisé dans la classe ; telle est la mesure que nous avons annoncée à ce sujet.

Vous avez émis le souhait que le nombre d'élèves en cours préparatoire ne dépasse pas vingt-cinq. Voilà bien le problème que pose toute réforme quantitative à l'éducation nationale ! On commence par cibler les dépenses sur les publics qui en ont le plus de besoin : ainsi, nous avons choisi les maternelles en zone d'éducation prioritaire. C'est alors que M. Hermier est monté à la tribune pour réclamer que l'on ramène à vingt-cinq l'effectif des classes de toutes les maternelles ! Et vous venez, madame Rignault, à votre tour, le demander pour les cours préparatoires. Pourquoi pas, demain, les cours élémentaires, les cours moyens, les premier, deuxième et troisième cycles ? Et l'on ne fera rien !

Il est de la responsabilité commune au Gouvernement et au Parlement de choisir le lieu d'application des mesures nouvelles. Sans vouloir vous faire de peine, Madame, et sans méconnaître le rôle essentiel du cours préparatoire, je crois que nous devons choisir des priorités. En l'occurrence, la priorité me paraît être aux maternelles en zone d'éducation prioritaire.

Pour Mme Boisseau, la sixième est une classe comme les autres. J'aurais voulu lui dire mon désaccord sur ce point. Sans doute est-ce vrai pour les élèves en situation de réussite. En revanche, pour les élèves les plus fragiles, ce moment où l'on passe d'un maître unique qui joue encore un rôle un peu paternel ou maternel, à ce qui apparaît aux élèves une « multitude » d'enseignants, avec un rythme horaire et une gestion plus autonome du travail, est probablement la transition la plus difficile de leurs scolarités.

M. Yvon Bonnot. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est pourquoi je souhaite que la sixième soit un cycle d'observation et d'adaptation à l'enseignement secondaire.

Sur les contrats d'association à l'école, je crois avoir répondu et en ce qui concerne l'enseignement agricole, n'ayant pas la compétence pour lui répondre, je ne manquerai pas de transmettre les interrogations de Mme Boisseau et ses inquiétudes à mon collègue, ministre de l'agriculture.

M. de Peretti m'a interrogé sur le développement de la formation informatique. Ceux d'entre nous qui pratiquent couramment l'informatique le savent : les instruments sont de plus en plus transparents et on a de moins en moins besoin de formation à ces instruments, à ces langages, à ces traitements de texte. Aussi je ne crois pas qu'il faille tomber dans la dérive techniciste qui consisterait à imposer à tous les enseignants une formation initiale longue en informatique. Il leur faut une initiation et il convient de mettre les outils à leur disposition, mais une telle formation n'est en tout cas ni une urgence ni une priorité.

En revanche, je suis d'accord pour penser avec lui que l'égalité des chances face aux technologies nouvelles est un aspect de l'égalité des chances en général. Je défends ce principe. Mais je répète que, dans toutes les classes de toutes les écoles de France, à partir du cours élémentaire, l'année prochaine, ces technologies nouvelles seront à la disposition quotidienne des élèves.

A M. Bertrand, qui m'a interrogé sur la situation en Guyane, j'indique que nous n'abordons pas les problèmes spécifiques à chacune des zones du territoire. Cependant, je veux lui dire que, dans le cadre du XI^e Plan, ce sont 53 millions de francs qui seront consacrés en cinq ans aux constructions scolaires du premier degré en Guyane, que plus de 170 postes de maître du primaire ont été créés en 1993 et 1994 pour essayer d'améliorer la situation particulière en Guyane, dont les difficultés résultent de l'accroissement démographique dû à une immigration, sauvage la plupart du temps.

Je viens d'aborder le chapitre de l'éducation civique, sur lequel M. Landrain m'a interrogé. Sur le problème des langues régionales, je l'informe que tous les problèmes en suspens avec l'enseignement associatif des langues régionales sont réglés.

M. Yvon Bonnot. C'est très bien ! Bravo !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous avons signé des accords avec Diwan, qui était en cessation de paiement, et avec les Ikastolas, qui étaient en difficulté, et j'ai signé, samedi dernier, l'accord avec les Calendrettes pour la langue occitane. Il n'y a plus, en France, un seul problème d'enseignement associatif par bain linguistique. Nous avons augmenté le nombre de postes et réglé la question du recrutement des maîtres du premier degré. Tout cela, qui était abandonné depuis des années, est remis en route.

M. Yvon Bonnot. Abandonné, c'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Les animateurs associatifs pourront le confirmer : ce que nous promettons, nous le faisons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'aurais voulu traduire auprès de M. Le Fur mon incompréhension devant une de ses remarques concernant le programme de l'enseignement des lettres en terminale, qui n'existait pas et que j'ai créé. Il s'est étonné de la présence dans ce programme d'une œuvre étrangère, *Hamlet* de Shakespeare. Il ne semble pas absurde de faire en sorte que les candidats qui choisissent un baccalauréat littéraire reçoivent un enseignement des lettres au programme duquel soit prévue une initiation à des œuvres aussi

étrangères à notre culture que *Hamlet* de Shakespeare ou *Antigone* de Sophocle. Cela me paraît relever tout simplement de la culture générale. Aussi nationaliste que l'on soit, on ne peut pas concevoir que Shakespeare ou Sophocle soient totalement étrangers à la culture française ; ils en sont, au contraire, partie prenante.

M. Francisquo Perrut. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale. Que M. Le Fur y réfléchisse et je suis sûr qu'il acceptera les choix qui ont été les nôtres. L'enseignement des lettres est un et je ne crois pas que l'on puisse le réduire aux frontières de l'Hexagone. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

S'agissant des langues étrangères, j'ai, en effet, recréé une épreuve écrite au baccalauréat pour la langue vivante 1, car il me paraissait tout à fait anormal que, depuis quinze ans, elle ait été supprimée. Chacun sait que si un emploi requiert la maîtrise d'une langue étrangère, c'est souvent pour lire une notice ou écrire une lettre. L'épreuve orale n'en a pas été pour autant supprimée. Il est vrai qu'elle n'est imposée qu'à une partie des candidats puisque ceux qui ont obtenu la moyenne sont dispensés de l'oral. Faut-il envisager l'année prochaine de recréer une épreuve orale obligatoire en plus de l'épreuve écrite ? La question mérite d'être posée et je l'examinerai. Il ne faut pas se dissimuler qu'une telle mesure a un coût, car les épreuves orales sont, plus difficiles et plus lourdes à organiser.

En tout cas, je ne regrette nullement d'avoir rétabli l'épreuve écrite.

J'ai déjà répondu à la question sur les quatrième et troisième technologiques et à celle sur les chefs d'établissement.

Quant aux zones d'éducation prioritaire en milieu rural, je suis bien d'accord avec M. le Fur : il n'est pas question de les supprimer, en tout cas lorsqu'elles sont justifiées. Il affirme que les réseaux ouvrent des perspectives intéressantes, c'est vrai, et qu'il faut poursuivre le moratoire sur la fermeture des écoles en milieu rural. Je lui donne sur ce point mon accord. Ce moratoire c'est nous qui l'avons institué et nous l'avons respecté sans exception.

Mme Bouquillon m'a interrogé sur la lutte contre la violence dans les établissements scolaires. Je le répète, c'est au début de l'année prochaine que je ferai des propositions précises en la matière. Elle recommande de privilégier les communes très défavorisées pour l'application de la mesure touchant au nombre moyen d'élèves en maternelle dans les zones d'éducation prioritaires.

Je suis bien d'accord, pour que, à l'intérieur des zones d'éducation prioritaires on détermine les zones les plus sensibles, les plus fragiles, pour aller tout particulièrement de l'avant.

Enfin, le dernier intervenant a été M. Lenoir...

M. Jean-Claude Lenoir. « Last but not least ! » (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale... qui a déclaré qu'il n'y avait pas de politique sans programmation. Contrairement à ce qu'a prétendu M. Glavany, j'en suis bien d'accord.

Je suis persuadé une première que nous avons vécu aujourd'hui une première, et qu'elle connaîtra des suites. car il ne saurait y avoir de politique moderne sans programmation.

Cette loi de programmation, est la première du genre, mais qu'elle ne restera pas la seule. A son terme s'imposera naturellement l'idée qu'il en faut une seconde, et la

pratique, deviendra habituelle. Tout comme je crois qu'il y aura programmation des recrutements, indication des besoins, de manière que les étudiants et l'administration de l'éducation nationale disposent de repères précis.

Je d'accord avec M. Lenoir sur l'idée qu'il faut essayer de limiter, d'effacer, de lisser au maximum les ruptures entre école, collège, lycée et université. C'est la raison pour laquelle nous avons créé en sixième le cycle d'adaptation à l'enseignement secondaire. C'est aussi pourquoi je vais mettre en place au collège et au lycée une formation à l'orientation vers l'étape ultérieure : au collège une formation à l'orientation vers le lycée et au lycée une formation à l'orientation vers l'université. C'est, me semble-t-il, ce que nous devons aux élèves, qui, je le répète, sont dans une jungle où ils n'arrivent pas à se retrouver. Les adultes eux-mêmes s'y perdent ! Comment voulez-vous que, sans expérience, les jeunes y arrivent ! C'est l'une des raisons pour lesquelles les erreurs d'orientation sont si nombreuses. Songez, par exemple, aux choix, souvent malheureux, qui sont faits lors de l'inscription à l'université et qui conduisent tant d'étudiants à l'échec ! C'est parce qu'ils ne sont pas informés de ce que sont les voies de formation à l'université.

Je vais mettre ces formations en place, dans le cadre des horaires obligatoires, de manière que tous les élèves reçoivent cette information et, je l'espère, cette formation aux décisions qu'ils devront ultérieurement prendre. C'est une autre manière, monsieur Lenoir, de lisser les ruptures entre école, collège, lycée et université. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà pour ma réponse aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale. M. Migaud s'inquiétait que je ne prenne pas de notes. Qu'il se rassure ! Je me suis efforcé de suivre ce que disaient les parlementaires, même lorsque je me sentais en profond désaccord ou que je relevais des incohérences dans ce qui était dit ici ou là. Je comprends que, par son caractère novateur, ce projet de loi de programmation suscite des interrogations. Je répète que cette programmation est responsable, c'est-à-dire qu'elle ne mobilise que des sommes et des moyens que nous sommes sûrs de pouvoir mettre en place, qu'il est cohérent avec les mesures du contrat pour l'école, que toutes les mesures sont datées et finances.

En tout cas, il y a là, me semble-t-il, une attitude responsable de la part du Gouvernement.

Un dernier mot : je tiens à remercier la majorité pour sa présence nombreuse et l'attention qu'elle a portée à ce projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 21 décembre 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au prix des fermages.

Ce projet de loi, n° 1839, est renvoyé à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant règlement définitif du budget de 1993.

Ce projet de loi, n° 1842, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. Daniel Soulage, un rapport, n° 1838, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix des fermages.

J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. Philippe Auberger, un rapport, n° 1840, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1994.

J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. Daniel Soulage, un rapport, n° 1843, fait au nom de la commission de la production et des échanges, en nouvelle lecture, sur le projet de loi relatif au prix des fermages.

J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. Francis Saint-Ellier, un rapport, n° 1844, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de résolution (n° 1767) de M. Francis Galizi, sur la proposition de règlement (CE) du Conseil déterminant les cas dans lesquels une franchise de droits à l'importation ou de droits à l'exportation est accordée (COM [94] 232 final/n° E 275).

5

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. Gérard Trémège, un rapport d'information, n° 1841, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur l'avenir des sociétés de développement régional et leur rôle dans le financement des PME-PMI.

J'ai reçu, le 21 décembre 1994, de M. Olivier Darraon, un rapport d'information, n° 1845, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées, sur les missiles.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 21 décembre 1994, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat après déclaration d'urgence, relative à la diversité de l'habitat.

Cette proposition de loi, n° 1837, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, deuxième séance publique :

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

M. Patrick Ollier, rapporteur (rapport n° 1834) ;

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme relatif à la justice.

M. Philippe Houillon, rapporteur (rapport n° 1831) ;

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1953 relative au statut de la magistrature.

M. Jean-Pierre Bastiani, rapporteur (rapport n° 1832) ;

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative.

M. Marcel Porcher, rapporteur (rapport n° 1829) ;

Suite de la discussion du projet de loi de programmation n° 1773 du « nouveau contrat pour l'école ».

M. Claude Goasguen, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 1822).

A quinze heures, troisième séance publique :

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité.

M. Gérard Léonard, rapporteur (rapport n° 1833) ;

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant le code de la propriété intellectuelle et relatif à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

M. Jérôme Bignon, rapporteur (rapport n° 1830) ;

Discussion du texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture de la proposition de loi relative à la diversité de l'habitat ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance ;

Navettes diverses.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la troisième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA DIVERSITÉ DE L'HABITAT

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1994, et par le Sénat dans sa séance du 20 décembre 1994, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires : MM. François-Michel Gonnot ; Serge Lepeltier ; Gilles Carrez ; Jacques Myard ; Jean-Claude Hyst ; Jean-Gilles Berthommier ; Jacques Guyard.

Suppléants : MM. Daniel Pennec ; Christian Daniel ; Jean-Claude Lemoine ; Mme Françoise Hostalier ; MM. Pierre Cardo ; Pierre Ducout ; Mme Janine Jambu.

Sénateurs

Titulaires : MM. Jean François-Poncet ; Gérard Larcher ; José Balarello ; Jean Huchon ; Alain Pluchet ; Jacques Bellanger ; Louis Minetti.

Suppléants : MM. Jean-Paul Emin ; Jean Faure ; Philippe François ; Robert Laucournet ; Félix Leyzour ; Louis Moinard ; Raymond Soucaret.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 29 décembre 1994, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean François-Poncet.

Vice-président : M. Arnaud Cazin d'Honincthun.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Patrick Ollier ;

- au Sénat : M. Gérard Larcher.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1994

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 21 décembre 1994, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Christian Poncet.

Vice-président : M. Jacques Barrot.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Philippe Auberger ;

- au Sénat : M. Jean Arthuis.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU PRIX DES FERMAGES

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 21 décembre 1994, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Ambroise Guellec.

Vice-président : M. Philippe François.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Daniel Soulage.

- au Sénat : M. Alain Pluchet.

